



Présentation du programme de réussite éducative de Saint-Martin 2016

Orientations générales

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif national de la politique de la ville, dédié à l'accompagnement des enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité, résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville.

Il s'inscrit dans le cadre du volet "égalité des chances" de la loi 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Géré par le commissariat général à l'égalité des territoires – CGET – il vise à réduire les écarts de réussite scolaire entre les territoires.

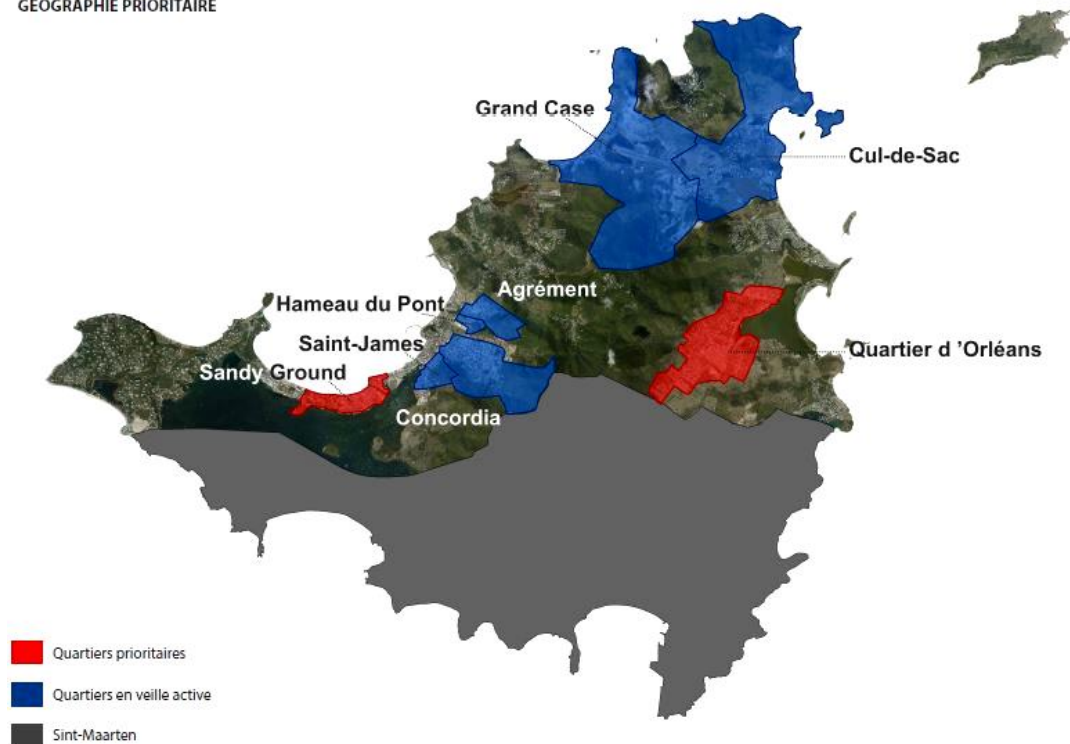
Le PRE a vocation à structurer et à renforcer le partenariat avec l'Ecole et piloter le volet éducatif du contrat de ville en déployant un véritable projet éducatif local complémentaire aux actions de droit commun existantes.

Toute initiative visant à favoriser la persévérance scolaire et éducative doit permettre la mise en place de parcours individuels, actions d'accompagnement spécifiques pluridisciplinaires (atelier santé, réorientation, aide aux apprentissages fondamentaux, etc.).

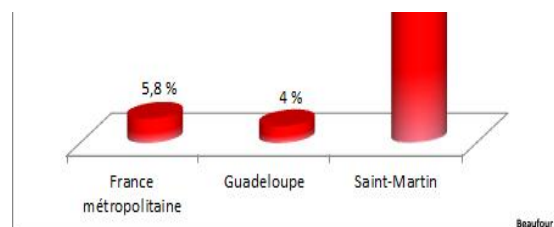
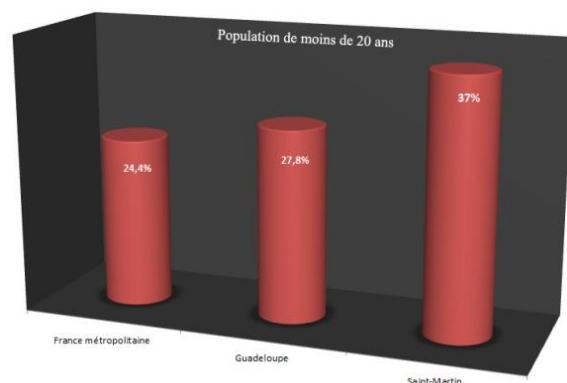
Saint-Martin

Le périmètre du P.R.E. est limité aux quartiers prioritaires. Toutefois, jusqu'en 2017, tous les PRE existants pourront être exceptionnellement poursuivis et financés, notamment sur les territoires de veille.

GEOGRAPHIE PRIORITAIRE



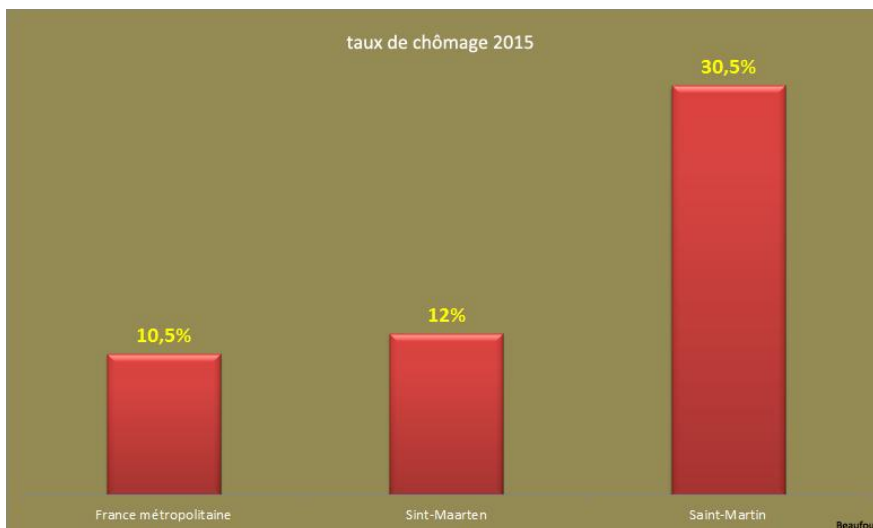
- Saint-Martin, collectivité d'Outre-mer, compte 36 500 habitants estimés sur la base d'une croissance annuelle de 2 %, à partir de la population légale 2012 recensée par l'Insee
- L'obligation de scolarisation de tous les enfants quelque soit le statut de leurs parents, en situation régulière ou non.⁽¹⁾
- Près d'un habitant sur deux est issu de l'immigration (4% en Guadeloupe)
- Plus d'un habitant sur trois à moins de 20 ans
- Plus de deux habitants sur trois résident en zone prioritaire : Le programme de réussite éducative intervient dans les deux quartiers prioritaires de la ville – Sand-Ground et Quartier d'Orléans – qui recensent environ 10 000 habitants ainsi que, jusqu'en 2017, dans les six territoires de veille qui recensent également près de 10 000 habitants



⁽¹⁾ « [Guadeloupe] les services de renseignement locaux avancent une fourchette de 10 000 à 20 000, intégrant Saint-Martin, cohérente avec les indications de la préfecture portant sur près de 10 000 pour la Guadeloupe et un chiffre indéterminé pour Saint-Martin pour laquelle il est délicat de donner un chiffre en raison de la coexistence sur son territoire de deux États sans frontière, soit une estimation de 15000. » Les orientations de la politique d'immigration, rapport au parlement, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION – Décembre 2008.

Eléments de diagnostic recensés

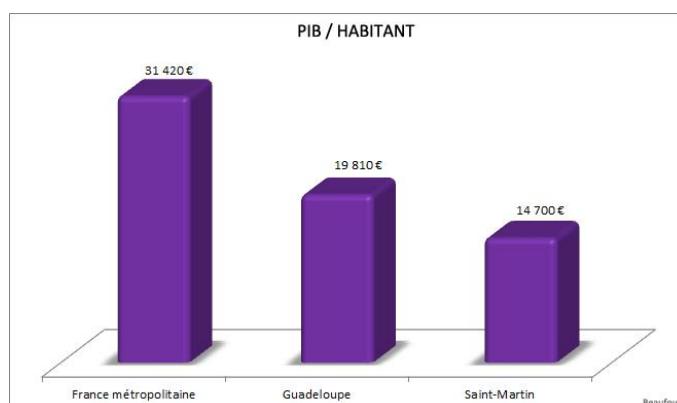
90% de la population est allophone* et éloignée de la culture française. L'échec scolaire, le décrochage scolaire et l'illettrisme sont les principaux défis à relever : 55% des jeunes de 17 ans repérés en difficulté de lecture à la journée défense citoyenne (JDC 2014).



Le diagnostic du contrat de ville révèle un taux de chômage très élevé dans les quartiers prioritaires de la ville où près d'un chômeur sur deux n'a aucune qualification.

- Sandy-Ground : 57.5% ⁽¹⁾
- Quartier d'Orléans : 47.5% ⁽¹⁾
- Marigot sud : 60% ⁽²⁾
- Saint-James : 70% ⁽²⁾

La paupérisation de la société saint-martinoise s'illustre par la précarité sociale, la pauvreté, la violence urbaine et la dégradation sanitaire des jeunes. Le PIB/habitant y est inférieur de moitié à celui de France hexagonale et 80% des foyers fiscaux sont non imposables.



Un foyer sur deux est bénéficiaire au titre des allocations familiales. Plus de 3 000 le sont au RSA.

*Un **allophone** est une personne qui, dans un territoire donné, a pour langue première une autre langue que la langue officielle. En outre, à Saint-Martin, on assiste à une situation de diglossie (sociétale) sans réel bilinguisme (des habitants).

(1) Source : Contrat de ville 2015-2020, page 7. (2) Ibid. Page 13.

Objectifs prioritaires

Vaincre de décrochage scolaire

Contribuer à la persévérance scolaire est notre principal enjeu. Les actions doivent favoriser le soutien scolaire, l'apprentissage du français, de la lecture, des apprentissages liés aux problématiques repérées en prenant en compte l'environnement global de chaque situation.

Soutenir la parentalité

Développer les dispositifs de restructuration familiale, d'éducation à la parentalité, de médiation pour les enfants, les jeunes et leur famille afin de contribuer au renforcement du lien social et au bien être des enfants au sein de leur famille.

Action dans le domaine de la santé

Favoriser la mise en place d'actions de prévention et d'accès aux soins dès le plus jeune âge, d'un suivi médicalisé, psychologique.

Partenaires du PRE de Saint-Martin



Associations de terrain

QPV 1 : Sandy-Ground on the move

QPV 2 : Centre symphorien

Veille : ACED, Speedy Plus, Espace-santé jeunes, ...

Educateurs, médecins, psychologies, travailleurs sociaux, ...

Structure juridique porteuse

Etablissement public local d'enseignement – EPLE – collège Mont des accords, Concordia.

Le chef d'établissement est l'ordonnateur du PRE et l'agent comptable son gestionnaire.

En tant qu'instance de gestion, l'EPLE Mont des accords est l'employeur de l'équipe de professionnels dédiée au programme de réussite éducative.

Gouvernance

Le comité de pilotage

Rôle

- Définir les orientations du PRE
- Débattre des actions possibles et fixer les priorités
- Proposer la répartition des crédits affectés au PRE
- Veiller à la formation et la qualification des acteurs
- Veiller à la réalisation des actions définies par le PRE
- Evaluer les résultats des actions précédemment menées
- Examiner le bilan annuel du PRE et rendre avis assorti de recommandations

Il est composé de :

1. Mme la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de St-Barthélemy et St-Martin ou son représentant
2. Mme la présidente de la collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin ou son représentant
3. M. le chef de service de l'éducation, représentant du recteur de l'académie de Guadeloupe pour les collectivités de St-Barthélemy et St-Martin ou son représentant
4. M. le coordonnateur du programme de réussite éducative de Saint-Martin
5. M. le délégué du préfet à la politique de la ville
6. Mme la cheffe de projet contrat de ville pour la COM de Saint-Martin
7. Mme la directrice générale adjointe du pôle solidarité et familles de la COM de Saint-Martin
8. M. le directeur de l'ARS ou son représentant
9. M. le directeur de l'hôpital de Saint-Martin ou son représentant
10. Mme la directrice générale de la CAF ou son représentant
11. Mme la cheffe du pôle cohésion sociale et de protection des populations, préfecture de St-Barthélemy et St-Martin
12. Mme la présidente de l'union des parents d'élèves de Saint-Martin
13. M. le directeur général adjoint du pôle développement humain de la COM de Saint-Martin

Le comité technique

Rôle

- Préparer le COPIL.
- Mettre en place les engagements du Comité de Pilotage, étudier ou proposer les types d'actions mises en place dans le cadre du suivi individuel ou les actions semi-collectives ou collectives.

Il est composé de :

1. Mme la principale du collège Mont des accords
2. M. l'agent comptable du collège Mont des accords
3. M. le coordonnateur du programme de réussite éducative
4. M. le délégué du préfet à la politique de la ville
5. Mme la cheffe de projet contrat de ville pour la COM de Saint-Martin
6. M. le directeur de l'éducation de la COM de Saint-Martin
7. M. le coordonnateur du réseau d'éducation prioritaire de Saint-Martin
8. Mme ou M. le travailleur social de la CAF
9. M. le directeur du CMP

L'équipe pluridisciplinaire de suivi

Rôle

- **L'identification précise des difficultés de l'enfant.** Chaque acteur présent apporte à la connaissance des autres les informations utiles pour permettre de cerner l'ensemble des difficultés de l'enfant et, le cas échéant de la famille. C'est l'instance qui permet à tous d'avoir le même niveau de connaissance sur l'enfant et de faire un point exhaustif sur sa situation.
- **La proposition d'un parcours éducatif adapté.** L'équipe pluridisciplinaire de réussite éducative propose ensuite à l'enfant et à sa famille un « Parcours éducatif » inscrit dans une durée déterminée et visant à résoudre les difficultés qui ont été repérées. Ce parcours peut être composé d'interventions spécifiques réalisées dans un cadre individuel ou collectif.
- **Le suivi de l'évolution de l'enfant.** A ce stade, un référent de parcours doit être identifié qui sera le premier interlocuteur de l'enfant et de sa famille. Ce référent de parcours peut être un professionnel ou un intervenant associatif.

Elle est composée de :

1. M. le coordonnateur du programme de réussite éducative
2. Mme l'aide éducatrice du service territorial d'éducation en milieu ouvert (COM)
3. Mme la responsable de l'AIO
4. Mme la médecin de la PMI de la COM de Saint-Martin
5. Mmes et MM. les représentants du secteur associatif

Schéma organisationnel du PRE

